

reprise terres agricoles louées

Par eric03, le 15/05/2013 à 09:16

Bonjour, mon père a conclu en nov 1997 (sur simple papier) un contrat avec un agriculteur pour lui louer 3ha de terre avec la mention pour une durée 3.6.9. Ayant besoin d'argent pour son placement en maison de retraite, sous quelle condition mon père peut reprendre cette terre pour l'exploiter (plantation et récolte par un entrepreneur) ou la vendre. Merci